

**DÉCISION DU MAIRE**

(Application des articles L. 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T.)

N° : 24-10  
Date : 01 MARS 2024

Mis en ligne le : 01 MARS 2024

**Domaine d'intervention : FINANCES**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, POUR LA VEGETALISATION DE LA PLACE DE PROVENCE**

**N° ACTE : 7.5**

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n°20-47 en date du 26 Mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération n°23-02 en date du 03 Février 2023 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la volonté de la commune de végétaliser le centre urbain,

Considérant le dispositif "nos communes d'abord" de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

**D É C I D E**

Article 1 : De solliciter une aide financière au taux le plus élevé possible auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du dispositif "nos communes d'abord" pour la végétalisation de la Place de Provence.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette demande de participation

Article 3 : De s'engager à financer sur les fonds propres de la Commune un minimum de 20% du montant de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant, la subvention sollicitée auprès de la Région est de 200 000 euros :

DEPENSES	Montant HT	FINANCEMENTS	Montant	% Financement
Végétalisation Place de Provence	865 000 €	Etat Fonds vert	259 500 €	30.00%
		Région	200 000 €	23.12%
		Conseil départemental	232 500 €	26.88%
		Autofinancement ville	173 000 €	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>865 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>865 000 €</b>	<b>100%</b>

Article 4 : La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier.



The image shows the official seal of the Municipality of Vitrolles, which is circular and contains the text "MAIRIE DE VITROLLES" and "13127". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name "Loïc GACHON" and the title "Maire de Vitrolles" are printed in black text.

**Loïc GACHON**  
Maire de Vitrolles